

Le Plan Nord du gouvernement du Québec, la SDBJ et l'ARBJ appuient le développement du procédé de séparation

Faits saillants du communiqué:

- Innord recevra un total de 500 000 \$ provenant du Plan Nord, de la SDBJ et de l'ARBJ.
- GéoMégA détiendra 96.1% d'Innord suivant la réception de tous les fonds.
- La direction de GéoMégA sera présente au PDAC 2016 de 6 à 9 mars

Montréal, le 3 mars 2016 – Ressources Géoméga inc. (« **GéoMégA** » ou la « **Société** ») (TSX-V : GMA) annonce l'appui du gouvernement du Québec, dans le cadre du Plan Nord (« **Plan Nord** »), et du Réseau Capital Baie-James, notamment la Société de développement de la Baie-James (« **SDBJ** ») et l'Administration régionale Baie-James (« **ARBJ** »), en investissant dans le capital d'Innord inc (« **Innord** ») pour développer son procédé exclusif de séparation d'éléments de terres rares (« **ETR** »).

Pour voir les communiqués de presse du Plan Nord, SDBJ et l'ARBJ :

<http://plannord.gouv.qc.ca/fr/>

<http://www.sdbj.gouv.qc.ca/fr/salle-de-presse/communiques/>

Avec cette injection de fonds supplémentaires, Innord, une filiale privée détenue en propriété exclusive par GéoMégA, recevra un total de 500 000 \$ provenant du Fonds du Plan Nord, de la SDBJ et de l'ARBJ. Un total de 250 000 \$ sera conservé sous écrou jusqu'à l'approbation de la documentation définitive par la Bourse de croissance TSX. GéoMégA détiendra 96.1% d'Innord suivant la réception de tous les fonds. Le but de cet investissement est de développer le prototype du procédé pour séparer le concentré d'ETR mixtes en oxydes de terres rares individuels purs.

La Société du Plan Nord, un partenaire stratégique gouvernemental avec des objectifs communs à GéoMégA, contribuera au développement d'une industrie des ETR à valeur ajoutée compétitive et durable au nord du Québec et au Canada. Les trois grandes orientations stratégiques du Plan Nord incluent la mise en valeur du potentiel économique du Nord québécois, le développement et le mieux-être des communautés locales et autochtones ainsi que la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Le procédé de séparation exclusif d'Innord possède le potentiel d'atteindre ces trois objectifs. Que ce soit en exploitant les ressources naturelles du nord du Québec comme le gisement d'ETR/Nb de Montviel ou en traitant du matériel recyclé, ou des sous-produits industriels enrichis en ETR, la séparation en oxydes de terres rares individuels purs est fondamentale pour établir une industrie des ETR. Comme retombées, cette industrie pourra apporter de nouveaux emplois à la région et aider à développer les communautés avoisinantes. En

outre, le procédé de séparation d'Innord pourra potentiellement améliorer la performance environnementale d'usines de séparation d'ETR comparativement aux techniques conventionnelles (c.-à.-d. précipitation fractionnée et extraction par solvant), assurant un avenir de l'industrie d'ETR durable pour l'environnement.

« Après avoir travaillé sans relâche afin de démontrer la crédibilité de notre procédé de séparation, nous sommes excités de pouvoir dire aujourd'hui que nous avons l'appui des deux paliers du gouvernement, à savoir le gouvernement du Québec à travers la Société du Plan Nord, la SDBJ et l'ARBJ, et le gouvernement fédéral à travers le programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada (« CNRC – PARI », voir communiqué de presse publié le 13 août 2015). Avoir le soutien de la Société du Plan Nord donne un élan important à Innord et sa technologie d'électrophorèse. Nous sommes enthousiastes de pouvoir compter sur le soutien de la Société du Plan Nord, la SDBJ et l'ARBJ pour établir une véritable industrie d'ETR au Québec », affirme Pouya Hajiani, chef de la technologie de GéoMégA et inventeur du procédé de séparation par électrophorèse.

À titre de société participant au contrôle d'Innord, GéoMégA sera partie intéressée à l'investissement. La transaction est dispensée de l'obligation d'établir une évaluation formelle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues au Règlement 61-101 *sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (le « **Règlement 61-101** ») en vertu de la dispense prévue aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du Règlement 61-101, puisque la juste valeur marchande de la contribution ou la contrepartie payable n'excède pas 25% de la capitalisation boursière de la Société. Conformément au Règlement 61-101, la transaction sera effective dans au moins 21 jours suivant la date de ce communiqué.

GéoMégA sera présent à la convention 2016 du « Prospectors and Developers Association of Canada ("PDAC") » qui se tiendra au Metro Toronto Convention Centre du 6 au 9 mars prochain, au kiosque 2642.

À propos de Innord inc.

Innord est une filiale privée détenue en propriété exclusive par GéoMégA (voir communiqué de presse publié le 2 mars 2015). Le but d'Innord est de développer et d'optimiser le procédé exclusif de séparation d'ETR basé sur l'électrophorèse dont elle détient tous les droits. L'électrophorèse est la migration des espèces chargées (ions, protéines, particules) dans une solution en présence d'un champ électrique. Innord a déposé des demandes de brevet au Canada et aux États-Unis pour protéger ses droits sur son procédé de séparation novateur et cherche à en déposer dans d'autres juridictions.

À propos du Plan Nord

Le Plan Nord a pour but de mettre en valeur le potentiel minier, forestier, énergétique, social, culturel et touristique du territoire québécois situé au nord du 49e parallèle. Il créera des emplois et de la richesse tant pour les communautés nordiques que pour l'ensemble des Québécois, dans le respect des populations du Nord et de l'environnement. En harmonisant les aspects économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels repose le Plan Nord, le gouvernement du Québec souhaite en faire une référence en matière de

développement nordique responsable et durable et un projet rassembleur pour la société québécoise. La Société du Plan Nord est l'organisme responsable de sa mise en œuvre.

À propos de Réseau Capital Baie-James

Le réseau se définit comme le regroupement de partenaires ayant décidé de mettre en commun leurs ressources financières et leurs expertises afin de favoriser la réalisation de projets économiques structurant sur le territoire de la Baie-James.

À propos de l'Administration régionale Baie-James

La mission de l'ARBJ consiste à promouvoir et à soutenir le développement économique, social et culturel du territoire qu'elle dessert, au bénéfice des Jamésiens.

À propos de la Société de développement de la Baie-James

Créée en 1971 par la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, la SDBJ a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James.

À propos de GéoMégA (www.geomega.ca)

GéoMégA est une société d'exploration minière québécoise dont l'objectif est la découverte et le développement durable de gisements économiques de métaux au Québec. GéoMégA s'engage à respecter les normes de l'industrie minière canadienne et se distingue par son ingénierie innovante, l'engagement des parties prenantes et son dévouement à la transformation locale.

Actuellement, GéoMégA a 77 433 712 actions ordinaires en circulation.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité à l'égard de la pertinence ou de l'exactitude du présent communiqué.

Pour plus d'informations, contactez:

Kiril Mugerman
Président et Chef de la direction
Ressources Géoméga Inc.
450-465-0099 ext. 3
kmugerman@geomega.ca

Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs à l'égard de nos intentions et de nos plans. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes sont basés sur diverses hypothèses et estimations posées par la Société et comportent un nombre de risques et d'incertitudes. Par conséquent, les résultats réels pourraient varier considérablement de ceux prévus ou suggérés dans ces énoncés prospectifs et les lecteurs ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Veuillez noter que les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus, comme il est mentionné dans les documents déposés par la Société auprès des autorités en valeurs mobilières du Canada. Divers facteurs peuvent empêcher ou retarder nos plans, notamment la disponibilité et le rendement des entrepreneurs, les conditions météorologiques, l'accessibilité, les prix des métaux, la réussite ou l'échec des travaux d'exploration et de mise en valeur effectués à divers stades du programme ainsi que l'environnement économique, concurrentiel, politique et social en général. La Société se décharge expressément de l'obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif, sauf si la législation en valeurs mobilières l'exige.